



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Hausse de 75 cents du salaire minimum **La preuve que la mobilisation pour le salaire minimum à 15 \$ doit se poursuivre**

Montréal, le 17 janvier 2018. – Les membres de la campagne 5-10-15 constatent que le gouvernement fait montre d'une ouverture intéressante en haussant le salaire minimum de 75 cents plutôt que les 50 cents prévus, ce qui le portera à 12 \$ l'heure le 1^{er} mai prochain.

« Il faut d'abord reconnaître que cette augmentation est la plus importante jamais accordée. La mobilisation porte fruit. Toute augmentation de revenu pour les travailleuses et travailleurs les plus pauvres est la bienvenue et représente une amélioration de leurs conditions de vie. Par contre, il est nécessaire de rappeler que pour permettre à une personne qui travaille au salaire minimum à temps plein d'avoir un revenu viable et sortir de la pauvreté, un salaire de 15 \$ l'heure est nécessaire », soutient Virginie Larivière, co-porte-parole de la campagne 5-10-15.

Des épouvantails sans fondement

Cette annonce est aussi le signe que le gouvernement commence à comprendre que les arguments avancés par les associations patronales ne sont que des épouvantails sans fondement. « En réaction aux 50 cents d'augmentation de l'année dernière, les associations patronales avaient brandi la menace de pertes d'emploi et d'inflation élevée. Elles le feront probablement encore cette année. Pourtant, l'économie et le marché du travail se portent non seulement très bien mais encore mieux que ce que le gouvernement avait anticipé. Dans un contexte où de plus en plus d'employeurs, particulièrement dans les secteurs à bas salaires, affirment avoir de la difficulté à trouver de la main-d'œuvre, une hausse du salaire minimum encore plus importante aurait été nécessaire », ajoute Mélanie Gauvin, co-porte-parole de la campagne 5-10-15.

Accélérer le pas

Rappelons que la politique actuelle du gouvernement québécois devrait, selon les prédictions, mener à un salaire minimum de 15 \$ l'heure uniquement après 2027. Pourquoi ne suit-il pas plutôt l'exemple de l'Ontario et de l'Alberta et n'accélère-t-il pas le pas pour atteindre les 15 \$? Si le gouvernement est sérieux quand il affirme vouloir lutter contre la pauvreté, il devrait comprendre qu'un salaire minimum à 12 \$ est nettement insuffisant.

Mélanie Gauvin rappelle que « l'augmentation du salaire minimum doit aussi être analysée du côté des retombées économiques : chaque dollar supplémentaire dans les poches des travailleuses et travailleurs à bas salaire, c'est de l'argent qui retourne directement dans

l'économie locale des différentes régions. Ces augmentations ne vont pas dans les paradis fiscaux, ce sont les commerces locaux qui voient leur clientèle s'enrichir. »

Revoir les normes plus largement

Les deux porte-parole de la campagne soutiennent également que « le salaire n'est pas le seul déterminant de la précarité ou de la vulnérabilité économique des travailleuses et travailleurs. Les absences pour maladie ou pour prendre soin d'un proche représentent des pertes de revenu importantes, particulièrement pour les femmes et les personnes faiblement rémunérées. »

De plus, dans la législation actuelle, rien n'oblige l'employeur à remettre un horaire de travail à l'avance. Les travailleuses et travailleurs se retrouvent donc, trop souvent, avec un casse-tête d'organisation pour répondre aux besoins des employeurs et des revenus irréguliers et imprévisibles.

« Maintenant que le gouvernement semble décidé à améliorer de façon plus importante le revenu des personnes au bas de l'échelle, il est temps qu'il s'attaque aux conditions de travail et procède à la révision de la Loi sur les normes du travail, promise depuis plusieurs mois, pour corriger ces situations et permettre des conditions de travail décentes. La campagne 5-10-15 poursuivra sa lutte en ce sens », concluent Virginie Larivière et Mélanie Gauvin.

La campagne 5-10-15 est menée par le Front de défense des non-syndiqués, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Ses trois revendications sont :

- *Le droit d'obtenir son horaire de travail 5 jours à l'avance;*
- *Le droit de disposer de 10 jours de congé payé par année pour la maladie ou les responsabilités familiales;*
- *Le droit de gagner un salaire minimum de 15 \$ l'heure.*

SOURCE Coalition 5-10-15

Renseignements :

Patrice Lemieux Breton, Collectif pour un Québec sans pauvreté, 418 930-5969